ABONNEMENT.

mind a Poste inter of ago Trois mais . . . 10

on s'aboune :

A SAUMUR.

Ches tons les Libraires;

Place de la Bourse, 33;

A. EWIG.

Rue Taitbout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Cher DONGREL et BULLIER, BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . 20 c.

RESERVES SONT PAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payéos, sauf restitution dans os dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

doivent être remis au bureau du journai la veille de la repro-

duction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne!

Ches. MN. HAVAS-LAPVITE of Clo. Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avia contraire, - L'abounement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Février 1878.

ede mer agride du monde, les flois Chronique générale.

La Chambre des députés avait commencé la semaine par invalider l'élection de M. Planté (Orthez) par 221 voix contre 427. Avant-hier mardi était le tour de M. de

Lordat (Castelnaudary) M. de Lordat a combattu les conclusions

du rapport qui tendaient à l'invalidation. Le candidat, l'arrondissement, les électeurs, tout est transformé dans ce rapport, et on a peine à y rencontrer l'élection. L'orateur a obtenu 612 voix de majorité et 1,200 voix de plus que son concurrent, ce qui est considérable dans un arrondissement peu peuplé. En 4876, M. Mir n'avait obtenu que 55 voix de majorité, et son élection a été validée. Seulement M. Mir était républicain, M. de Lordai ne l'est pas. Invalide. V'lan l'A

Ils y passeront tous, et tous seront invalidés par une majorité à peu près égale. On ngit ainsi avec chaque député conservateur appartenant à une circonscription où le candidat républicain a des chances, et on l'invalide quand même, quelle que soit la majorité qu'il ait obtenue.

DISCOURS ET INVALIDATIONS.

positence of do la moville

sample re l'exprit sur la chair, per les

Les discours prononcés dimanche devant la tombe de Ledru Rollin remplissent les feuilles radicales et soulèvent dans leurs colonnes un enthousiasme de commande qui laissera froids tous ceux qui détestent les sons faux dans l'éloquence comme dans la musiqueta and palitur on strotte a require

Comment ne pas sourire de pitié en lisant dans le journal inspiré par le grand maître, à côté des boursoufflures olympiennes de

the med on do Thorstein de Sunundel.

présentée par le Rappel:

4º Planté (Basses - Pyrénées), invalidation; Ninard, rapporteur.
2º De Lordat (Aude), invalidation; Le

Monnier, rapporteur.

3º Legrand (Haute-Vienne), invalidation; Bouchet, rapporteur.

Et ainsi de suite. Il y a comme cela les noms des 24 députés qui doivent être invalides, y compris M. Faire (Maine-et-Loire).

En regard de cette colonne si pleine de menaces, le journal radical, avec le tact qui le distingue, place les paroles suivantes de M. Victor Hugo, aussi grand declamateur en prose qu'il est grand poète en vers:

« Ne nous lassons pas de répéter, parmi les peuples et parmi les hommes, ces mots sacres. Union, Oubli, Pardon, Concorde, Harmonie. Faisons la paix, faisons-la sous toutes les formes, car toutes les formes de la paix sont bonnes. La paix a une ressemblance avec la clémence. N'oublions pas que l'idée de fraternité est une... O vivants! mes frères, que la tombe soit pour nous calmante et lumineuse. Qu'elle nous donne de bons conseils; qu'elle éteigne les haines, les guerres et les colères !... »

Comme ce pathos est bien d'accord avec la liste d'invalidations dont nous venons de donner un échantillon!

Comme ces révolutionnaires si humains, si cléments, si fraternels en paroles, nous donnent bien l'exemple de l'union, de l'oubli, du pardon, de la concorde, de l'harmonie!

Comme leurs enquêtes sont harmonieuses, comme leurs destitutions en masse attestent bien les sentiments d'union et de concorde dont ils sont animés!

Si c'est ainsi qu'ils font avec nous la paix sous toutes les formes, que serait-ce donc s'ils nous faisaient la guerre?

Les autres homélies ont été surtout des hymnes de triomphe en l'honneur du suffrage universel dont la crédulité populaire fait aujourd'hui une épitaphe louangeuse et

Victor Hugo, la liste de proscription ainsi | dont la raison publique fera un jour une sévère épigramme.

L'amnistie ne pouvait être oubliée dans cette solennité démocratique, et les vieux apôtres de toutes les révolutions, les Crémieux, les Louis Blanc, sont venus à leur tour prêcher l'union, l'oubli et le pardon en faveur, non des fonctionnaires du 46 mai (ceux-là sont d'impardonnables criminels), mais en faveur des pétroleurs et des assassins de la Commune, qui leur paraissent dignes d'indulgence et peut-être même d'une récompense nationale.

De pareilles manifestations, qui prouvent que les radicaux ne mettent jamais leurs paroles d'accord avec leurs actes, conseillent aux conservateurs de se méfier des paroles et de ne songer qu'à se défendre contre la Revolution toujours menacante.

re. Von telen de Lemendre, Nes tras-

On lit dans la Gazette de France:

Eals of 29364 Red engle

- a Quatre discours ont été prononcés à l'inauguration du monument de Ledru-
- » Le premier, par Victor Hugo, par
 - » Le deuxième, par M. Crémieux.
 - Le troisième, par M. Louis Blanc.
- » Le quatrième, par M. Hérisson. Le Rappel a publié en tête de ses colonnes un seul discours, celui de Victor Hugo, en caractères de choix, interlignes, séduisants à l'œil, engageant à la lecture.
- » Après quoi le Rappel parle d'une foule de choses qui n'ont plus aucun rapport avec cette affaire d'un train de chemin de fer, des invalidations projetées par la Chambre, etc.
- » Puis à la sixième colonne, au fond de la cour, — on rencontre enfin le discours du vénérable M. Crémieux, - en tout petit texte, pas interligné du tout, pas du tout engageant pour le lecteur.
- Enfin à la deuxième page du Rappel, - dans les communs, - vient le discours de M. Louis Blanc, toujours en petit texte.

» Quant à l'infortuné M. Hérisson, le

Rappel exécute son discours dans ces trois mots: « En voici la conclusion. »

» Rien que la conclusion. Infortuné M. Hérisson, donnez-vous donc la peine de composer un discours pour le voir ainsi mutiler, tronquer, par un journal ami !

» Ne t'y trompe pas, citoyen lecteur : il y a eu quatre discours, c'est vrai; mais il n'y en a qu'un seul qui soit un discoursgénie, un discours-dieu: le seul, le vrai discours, c'est celui qui n'est pas au coin du quai, c'est celui de Victor Hugo. Les autres, c'est de la concurrence.

» Douce égalité républicaine, permetsnous d'emprunter pour un instant cette forme familière à M. Crémieux, — tu nous feras toujours rire. »

le l'ai demandes pour que nous aécessaire lleus l'Alute

Un débat soulevé récemment au Sénat a éveille l'attention sur l'application des peines corporelles aux condamnés aux travaux forces dans nos colonies de la Nouvelle-Calédonie et de la Guyane.

L'emploi qui a été fait, à cette occasion, de l'expression impropre de bastonnade, ayant pu faire naître une confusion dans l'esprit du public, il importe de faire connaître que la peine de la bastonnade n'existe plus depuis longtemps.

Les peines corporelles actuellement en usage ne sont plus de nature à compromettre la santé des condamnés.

Au surplus, l'administration de la marine voulant prévenir tout abus dans l'emploi de ce moyen rigoureux de correction, a recommandé formellement la plus grande réserve dans l'application des peines corporelles, et elle a prescrit de n'en faire usage que sur l'ordre exprès des gouverneurs, après avis d'un conseil composé de trois membres, et seulement envers les « transportés » condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

(Officiel.)

On lit dans le Journal de Vernins

a La situation commerciale et industrielle va de mal en pire. Les fabricants ré-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

s rema-t-ella, de tleapaset

- Do combles d'hommes le lais-tu suivre

the sine yet comucal course de regoutable chare-THORSTEIN COUP-DE-FOUET

TRADUIT DE L'ISLANDAIS. i pas pile i onitionapa tes reproches ni ceer de-

Il y avait à Sunnudal, en Islande, un certain Thorarin, qui était vieux et n'y voyait presque plus; mais ayant été grand viking (navigateur) dans sa jeunesse, il ne se sentait pas de défaillance, malgré son âge avancé.

Son fils, Thorstein, était de haute stature, brave et pacifique. Il faisait valoir l'exploitation de son père aussi bien qu'auraient pu faire trois hommes.

Thorarin n'était pas riche en terres, mais il possédait beaucoup d'armes-

Le père et le fils avaient un baras et gagnaient beaucoup en vendant des poulains, car c'étaient des chevaux de selle excellents et intrépides.

Bjarni de Hof avait à son service un certain Thord, surnomme le Palefrenier, parce qu'il gouvernait les chevaux.

C'était un homme arrogant, qui faisait sentir à

bien des gens qu'il servait dans une bonne maison; mais il n'en valait pas mieux et n'en était pas moins détesté.

Il y avait aussi, chez Bjarni, deux frères, Thorhall et Thorvald, qui trouvaient à redire à tout ce qui se passait dans le pays.

Thorstein et Thord s'entendirent une fois pour une course de chevaux; lorsqu'elle eut lieu, le dernier, voyant que sa bête avait le dessous, frappa sur les narines celle de son concurrent.

Thorstein, s'en étant aperçu, donna un coup bien appliqué à l'autre cheval, qui se mit alors à courir, et les hommes de crier à l'envi. Thord, a son tour, frappa son adversaire d'un

coup de fouet qui porta sur le front et enleva l'un des sourcils. Le blessé déchira un morceau de sa chemise,

banda la blessure, et ne parut pas plus ému que si rien ne lui était arrivé.

Il demanda que l'on ne dît rien de cette affaire à son père, et l'on en resta là.

Thorhall et Thorvald épiloguèrent là-dessus, et donnèrent à Thorstein le surnom de Stangarhægg (Coup de-Fouet).

Bu hiver, un peu avant Noël, les femmes se leverent de grand matin, à Sunnudal, pour se mettre à lour besogne.

Thorstein était aussi debout; il rentra du foin, puis il s'étendit sur le lit.

Son père, le vieux Thorarin, étant entré, lui

dit : - Pourquoi es-tu sur pied de si bonne heure, mon fils?

- Il me semble qu'il n'est pas beaucoup de gens sur qui je puisse me reposer de la besogne.

- N'éprouves-tu pas de douleur au crâne, mon fils ?

Non, aucune.

- Que peux-tu me dire de la course de chevaux qui a eu lieu l'été passé? Ne fus-tu pas frappé comme un chien, de manière que tu l'évanouis?

- On peut regarder le contact du fouet aussi bien comme un accident que comme un coup.

- Je ne croyais pas avoir pour fils un lache. - Ne prononce pas de paroles dont tu pourrais avoir à te repentir, mon père.

- Je ne veux pas dire à cet égard tout ce que j'ai sur le cœur, répliqua Thorarin.

Thorstein se leva, prit ses armes et partit pour les écuries où Thord gouvernait les chevaux de

L'ayant trouvé, il lui dit :

- Je voudrais savoir si c'est expres ou par mégarde que tu m'as frappé l'été dernier.

- Si tu as deux bouches, repartit Thord, tu peux, à ton choix, dire tantôt que c'est à dessein, tantôt que c'est involontairement. Voilà toute la réparation que je t'accorderai.

- Tu peux compter que je ne t'importunerai pas davantage à ce sujet, s'écria Thorstein.

Sur quoi il se jeta sur son interlocuteur et lui donna le coup de mort.

Ensuite il se rendit à Hof, et trouvant une femme dehors, il lui dit :

- Rapporte à Bjarni que les bœufs se sont jetes sur son palefrenier Thord et qu'il ne le reverra pas avant d'aller aux écuries.

- Passe ton chemin, l'homme, répliqua-t-elle, je ferai ta commission quand le moment sera venu.

Thorstein retourna chez lui et la femme se remit à son ouvrage.

Le matin, lorsque Bjarni se fut levé et mis à table, il demanda où était le palefrenier.

On lui répondit qu'il était allé à l'écurie.

- Mais il me semble, dit-il, qu'il devrait être rentré s'il ne lui est rien arrivé.

Alors la femme à qui Thorstein s'était adressé prit la parole :

- C'est bien vrai ce que l'on dit de nous autres femmes, que nous avons peu d'intelligence. Ce matin, Thorstein Coup-de-Fouet est passe par ici et m'a conté que les bêtes à cornes avaient tellement maltraité Thord qu'il n'était pas en état de se relever. Mais je n'ai point voulu te réveiller alors, et depuis cela m'était sorti de l'esprit.

Bjarni se leva de table et alla a l'ecurie, où il trouva le corps manime de son domestique qu'il fit

duisent leur personnel et jusqu'au salaire de leurs ouvriers. Partout la misère est grande, et rien ne permet d'espérer une amélioration prochaine à l'état de détresse dans lequel se débat le monde des travailleurs.

» Pour ne parler que de ce qui nous touche de près, signalons ce fait significatif: sept faillites en six semaines dans l'arrondissement de Vervins.

» Voilà des chiffres tristement éloquents. »

D'après les documents statistiques officiels qui viennent d'être publiés, le commerce de l'Italie a été rudement éprouvé en 1877 par la crise qui sévit sur le monde entier et qui est, comme on sait, bien antérieure au 16 mai; son exportation a diminué de 375 millions, c'est-à-dire de 20 0/0, et son importation de 175 millions, soit de 13 0/0.

NOUVELLES DE ROME.

D'après les dépêches venues de Rome, le couronnement de Léon XIII aura lieu dimanche 3 mars, dans la grande Loggia intérieure de Saint-Pierre.

L'Union, de Paris, a reçu de son rédacteur en chef la dépêche suivante :

« Rome, 26 février.

- » Hier, à sept heures du soir, dans une audience privée, le Souverain-Pontife m'a accordé avec une paternelle bonté sa bénédiction apostolique pour l'Union, ses rédacteurs et ses abonnés. Je l'ai demandée pour que nous y puisions la force nécessaire dans la lutte.
- Le Saint-Père a bien voulu parler de nos travaux avec un bienveillant intérêt et un précieux encouragement. Il m'à dit qu'il nous bénissait de tout cœur; et, après avoir prononcé à haute voix les paroles de la bénédiction, il a insisté particulièrement sur les services rendus par la presse soumise aux enseignements du Saint-Siége et sur la fermeté qu'il faut déployer pour la défense des principes.
- » Sa Saintelé, indiquant que son couronnement sera célébré dimanche prochain dans la loge intérieure de Saint-Pierre, aussi solennellement que les circonstances le permettent, a daigné m'engager à y assister.
- » Je resterai donc pour le grand jour, afin de m'incliner devant le Pontife couronné, vivante image de tout ce que l'Union vénère et défend.

VICOMTE DE MAYOL DE LUPÉ.

AFFAIRES D'ORIENT.

On mande de Constantinople que le traité préliminaire va être signé.

Le point qu'on discute encore est la cession de la flotte turque.

Le grand-duc Nicolas presse vivement les Turcs d'en finir. (Havas.) Il a été défendu, sous peine de mort, aux officiers et aux soldats russes, d'entrer dans Constantinople sans une autorisation du quartier général. (Times.)

Le grand-duc Nicolas a reçu un renfort de huit batteries d'artillerie. (Standard.)

Les Russes ont occupé Soulina.

La navigation sur le Danube ne semble pas devoir s'ouvrir bientôt. (Havas.)

Le gouvernement anglais a donné l'ordre de préparer, à Dundee, 50,000 sacs de sable en trois semaines.

Les agents du gouvernement achètent des

Le ministre de la guerre a ordonné la concentration de grues à vapeur.

On télégraphie de Vienne que les Compagnies de chemins de fer ont reçu l'ordre de se préparer à transporter des troupes. Les officiers ont reçu l'ordre de rejoindre leur régiment. (Standard.)

Relativement aux Dardanelles, la Russie ne s'opposera pas sérieusement au maintien du statu quo, s'il est demandé par l'Angleterre. (Times.)

LETTRE PASTORALE

alatherita and an DE mann o time to kin

Me L'ÉVÉQUE D'ANGERS.

(Suite et fin.)

Qu'on ne parle donc pas d'attributions nouvelles, de centralisation inconnue jusqu'à nos jours, de niveau passé sur tous les autres pouvoirs de l'Eglise. Ces déclamations ne prouvent pas autre chose qu'une ignorance complète de la doctrine et de l'histoire. Vous venez de l'entendre, Nos trèschers Frères, de la bouche des Pères et des Conciles: toujours le Saint-Siège a été le centre de l'unité chrétienne; toujours, « le Pontife romain a eu la puissance suprême dans l'Eglise universelle, » comme s'exprime le Saint Concile de Trente; toujours le premier devoir des Evêques, pour parler avec le 4º concile général de Constantinople, a été « de suivre en tout le Siège apostolique et de souscrire à tous ses décrets » C'était aussi le sentiment des Evêques de France, nos vénérables prédécesseurs, lorsque, dans l'assemblée de Melun en 1579, ils proposaient à tous les fidèles, « pour règle de leur croyance, ce que croit et professe la Sainte Eglise de Rome, qui est la maîtresse, la colonne et l'appui de la vérité. » Ce sentiment, ils l'exprimaient avec non moins de force, lorsque, dans l'assemblée générale de hi 1625, ils s'exhortaient mutuellement à « respecter Notre Saint-Père le Pape, chef visible de l'Eglise universelle, vicaire de Dieu en terre, évêque des évêques et patriarches, dans lequel l'apostolat et l'épiscopat ont eu leur commencement, et sur lequel Jésus-Christ a fondé son Eglise, en lui donnant les clefs du Ciel avec l'infaillibilité de la foi. » Ce sentiment, ils le manifestaient encore plus hautement, lorsqu'ils écrivaient au

pape Innocent X, en 1653: « que les jugements portés par les souverains Pontifes, en réponse aux consultations des Evêques pour établir une règle de foi, jouissent également (soit que les Evêques aient cru devoir exprimer leur sentiment dans leur consultation, soient qu'ils aient omis de le faire) d'une divine et souveraine autorité dans l'Eglise universelle; autorité à laquelle tous les chrétiens sont obligés de soumettre leur esprit même.

Qu'importe après cela que, dans le cours des siècles, l'une ou l'autre école, peu conséquente avec elle-même, ait contesté en théorie ce qu'elle admettait dans la pratique, ces nuages répandus çà et là n'ont jamais pu obscurcir une vérité aussi éclatante que le soleil. En revendiquant pour le Pontife romain la plénitude de l'autorité spirituelle, et non pas seulement une part principale; en proclamant cette vérité de bon sens, que le chef supreme d'une Eglise infaillible doit être nécessairement infaillible comme elle, que le fondement d'un édifice inébranlable doit être inébranlable comme lui, le saint Concile du Vatican n'a fait que mettre à l'abri de toute controverse ultérieure, et confirmer, par une définition explicite, une tradition générale et constante, appuyée sur les textes les plus précis et les plus formels de la Sainte-Ecriture.

Et quand, d'accord avec l'Ecriture sainte et la Tradition, nous célébrons de la sorte les éminentes prérogatives du Siége apostolique, est-ce que nous portons la moindre atteinte à l'autorité épiscopale? Non certes, Nos très-chers Frères. Sans doute, il ne manque pas d'esprits naïfs ou mal intentionnés pour tirer de pareilles conclusions; mais leur ignorance ou leur mauvaise foi ne saurait faire illusion à personne. Non, quoi qu'on ait pu en dire, la juridiction épiscopale n'a été ni absorbée, ni annihilée par la juridiction pontificale: elle reste après le Concile du Vatican ce qu'elle était auparavant, ce qu'elle a toujours été, une juridiction ordinaire et immédiate sur chacun des diocèses particuliers où elle doit s'exercer. Nous dirigeons les troupeaux qui nous sout consiés, avec les mêmes droits et la même autorité que nos vénérables prédécesseurs, sans alteration ni amoindrissement. L'épiscopat est un élément essentiel de la divine constitution de l'Eglise; car ce sont les évêques, unis à leur Chef, que « l'Esprit saint à établis pour régir et gouverner l'Eglise de Diéu. »

Voilà l'ordination divine, à laquelle nul ne peut ni ne veut toucher. Aujourd'hui, comme ils l'étaient hier, comme ils le resteront jusqu'à la fin des siècles, les évêques sont les gardiens et les juges de la doctrine dans leurs diocèses respectifs; et quand le Père et le Docteur de tous les chrétiens les appelle à juger conjointement avec lui, ils exercent un pouvoir particulier à leur ordre Mais, pour être réel et véritable, leur pouvoir n'en est pas moins un pouvoir subordonné: « pasteurs à l'égard des peuples, ils sont brebis à l'égard de Pierre. Et cette subordination, loin de diminuer leur autorité, ne fait que l'accroître: ils reçoivent en force ce qu'ils donnent en obéissance et en respect.

« L'honneur qu'on me rend, écrivait le Pape saint Grégoire le Grand, est l'honneur de l'Eglise universelle. C'est dans cet honneur de que mes frères trouvent leur solidité et leur vigueur. L'on m'honore véritablement, alors qu'on ne refuse à aucun d'eux l'honneur qu'on ne refuse à aucun d'eux l'honneur qui lui est dû. » Ainsi toutes choses sont elles disposées pour le mieux dans cette hiérarchie de pouvoirs, où, de la base au sommet, chaque degré soutient celui qui le suit et s'appuie sur celui qui le précède, dans l'unité d'une même force surnaturelle et divine.

C'es

pu not

les

fon

ine

mê

VOL

les

do

get

rai

ces

la

du

ap eu Le ce pc ge ce lo n' tii

C'est donc à la suite de tous les siècles chrétiens, Nos très-chers Frères, que nous disons du plus protond de notre âme au sur cesseur de Pie IX: Nous saluons en vous, Saint-Père, le vicaire de Jésus-Christ su la terre, le Pasteur universel, le chef visible de l'Eglise, le Docteur suprême et infaillible de tous les chrétiens. Parlez, et vous serez obéi; enseignez-nous, et vos jugements se ront la règle de nos croyances; dirigez nous et nous suivrons la voie que vous nous indi querez. Les temps sont manvais; l'ennemi de tout bien redouble d'efforts contre le troupeau consié à votre sollicitude; mais vous serez là, Pasteur vigilant, pour défendre les agneaux et les brebis du Christ. Sur cette mer agitée du monde, les flots se sou. lèvent de toutes parts pour assaillir la barque de Pierre; mais vous serez là, Pilote intrépide, tenant le gouvernail d'une main sure, et l'œil fixé sur Celui qui peut à son gré imposer silence aux vents et à la tempête. L'impiété, plus audacieuse que ja mais, cherche à ébranler l'édifice de la foi; mais il a été dit à Pierre et, dans sa personne, à tous ses successeurs : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prevaudront pas contre elle.

Unissez-vous de cœur et d'âme, Nos trèschers Frères, à nos vœux et à nos prières. Rendons grâce à Dieu de cette nouvelle marque de protection et de bonte qu'il vient d'accorder à son Eglise. Que ces grands evénements scient pour nous une occasion et un motif de resserrer les liens d'obeissance et d'amour qui doivent nous unir au Siège apostolique! Et puisque la sainte Quarantaine va ramener au milieu de nous le temps des graves pensées et des fermes résolutions, prétons une oreille attentive aux enseignements qui vont nous être donnés du haut de la chaire chrétienne. Attachonsnous plus étroitement encore que par le passé à notre sainte religion, à ses lois et à ses préceptes. Assurons-en nous-mêmes le triomphe de l'esprit sur la chair, par les exercices de la pénitence et de la mortification. Retrempons nos âmes aux sources de la grâce divine, en accomplissant les devoirs que la Religion nous prescrit à celle époque la plus importante de l'année dibas, nous faisons partie de l'Eglise militante : nous sommes associés à ses épreuves et à ses luttes. La cité de Dieu, dont nous sommes les membres, s'achève lentement et à prix d'efforts, au milieu des attaques et des contradictions humaines. Un jour viendra où, pasteurs et fidèles, nous nous reposerons de nos fatigues au sein de l'éternelle

enterrer; puis il intenta une action contre le meurtrier, qui fut banni; mais il ne l'inquiéta pas, quoiqu'il restat à Sunnudal et travaillat pour son père.

Un jour d'automne que Bjarni était assis derrière la cheminée, tandis que les gens flambaient les têtes de moutons abattus, il entendit la conversation suivante:

Lorsque nous nous mimes en condition chez Vigabjarni, commencèrent les frères Thorhall et Thorvald, nous n'aurions pas cru que nous dussions griller ici des têtes d'agneaux pendant que Thorstein ferait la même besogne à Sunnudal malgré la sentence de bannissement. Il eût mieux valu que notre maître eût été moins rigoureux envers ses parents de Bœdvarsdal et ne souffrît pas que le banni restât dans le pays à lever la tête comme son égal; mais la plupart des hommes se laissent abattre par l'adversité; nous ne pouvons prévoir quand il layera cette souillure à sa réputation.

— Il aurait mieux valu se taire que de tenir ces propos, repartit quelqu'un de la bande; on dirait qu'un démon vous conduit la langue; quant à nous autres, nous pensons que Bjarni n'a pas voutu priver le père aveugle et les autres incapables de Sunnudal de leur seul soutien. Mais il n'est guère vraisemblable que vous restiez longtemps ici à flamber des têtes d'agueaux et à gloser sur ce qui s'est passé à Bœdvarsal.

Ensuite on se mit à table, puis on s'alla coucher,

et personne ne se douta que le maître de la maison eût entendu la conversation.

Le lendemain matin, Bjarni, ayant éveillé Thorhall et Thorvald, leur commanda de partir à cheval pour Sunnudal et de lui rapporter, avant les neuf heures, la tête de Thorstein séparée du corps.

— Yous me paraissez tous deux, dit-il, très-propres à effacer les taches qui ternissent mon honneur quand je n'ai pas moi-même le courage de le

Ils comprirent qu'ils avaient trop parlé, mais ils ne laissèrent pas de se rendre à Sunnudal.

Thorstein était sur le seuil de la porte à aiguiser un poignard; lorsqu'ils furent près de lui, il leur demanda où ils allaient.

Nous cherchons des chevaux, répondirent-ils.
 En ce cas, vous n'avez pas besoin de pousser

plus loin, car ils sont près de l'enclos.

— Mais il n'est pas certain que nous les trouvions si tu ne nous montres le chemin.

Thorstein sort, et lorsqu'il a fait quelques pas, Thorhall brandit sa hache et lui court sus.

Thorstein le repousse du bras, le renverse et le perce de son poignard. Thorvald voulut frapper à son tour, mais il eut le même sort que son frère.

Thorstein les attacha morts sur leur selle, releva les rênes et fouetta les chevaux, de façon qu'ils retournèment à Hof.

Les domestiques, qui étaient dehers, allèrent

dire à leur maître que Thorhall et Thorvald étaient de retour et qu'ils n'avaient pas fait « voyage blanc ».

Bjarni, étant sorti, comprit ce qui s'était passé et ne dit mot. Il sit inhumer ses deux serviteurs, et tout resta

dans le même état jusqu'après les fêtes de Noël. Un soir que Bjarni et sa femme Rannyeig étaient au lit:

— De quoi penses-tu que l'on jase le plus dans le pays? commença-t-elle.

— Je n'en sais rien, répondit Bjarni, et je me soucie peu des propos de la multitude.

— Eh bien, voici ce que l'on dit: On ne devine pas ce qu'il faudrait que sit Thorstein Coup-de-Fouet pour que Bjarni se décidât à le punir. Il a déjà tué trois de tes gens, et tes clients pensent qu'ils ne peuvent compter sur ta protection si tu taisses le meurtrier sans punition. On prétend que tu es bien changé.

 Voici, dit-il, une bonne preuve de la vérité de cet adage : Que personne ne profite de l'expérience d'autrui. Je veux tenir compte de ce que tu dis ; mais Thorstein n'a tué personne sans motif.

La conversation en resta là et ils s'endormirent.
Lorsque Rannveig onvrit les youx le matin, elle vit
Bjarni qui dépendait son bouclier, et elle l'interrogea sur ce qu'il allait faire.

— Je veux savoir, répondit-il, qui est le plus fort

de moi ou de Thorstein de Sunnudal.

De combien d'hommes te fais-lu suivre?
 Je ne veux pas assaillir Thorstein avec une troupe, j'irai seul.

- Garde-toi bien, s'écria-t-elle, de l'exposer seul dans un combat contre ce redoutable champion!

— N'imite donc pas ces femmes qui excitent quelqu'un et plus tard en ont regret. Je ne souffirai pas plus longtemps tes reproches ni ceux des autres. De plus, il ne sert à rien de chercher à me retenir quand je suis décidé à partir.

sistem us estante un tentre (Assivre.)

VILLE DE MONTREUL-BELLAY.

Mardi gras 5 mars 1878,

GRANDE CAVALGADE AU PROFIT DES PAUVRES.

Départ des chars, 14 heures du matin, accompagnés des sociétés musicales et fanfares de trompes. — Parades charlatanes ques.

Le soir, Retraite aux flambeaux, Four

de Bengale.

Bal à l'issue de la Cavalcade.

béstitude, et ce sont nos vertus et nos bonnes œuvres qui nous l'auront méritée. [Suit le dispositif.]

ur de

nneur

sont.

cette

ase au

recède.

turelle

siècles

e nous

au suc

Vous,

surla

sible de

lible de

s serez

nis se-

z-nous.

us indi.

ennemi

ntre le

; mais

défen-

ist. Sur

se sou-

la bar-

, Pilote

ne main

a son

la tem-

que ja-

e la foi;

sa per-

Tu es

ai mon

prevau.

os très-

prières.

louvelle

il vient

nds évé-

asion et

eissance

u Siego

Quaran-

e temps

resolu-

aux eu-

nnes du

achons-

par le lois et à

emes le

par les

mortifi-

sources

l les de-

à cette

née. Ici-

e mili-

preuves

nt nous

mentel

ques el

vien-

is repo-

ternelle

vre?

vec une

l'exposer

e cham-

excitent

e souffri-

ceux des

her a me

ere.)

DE

malin,

el fan-

latanes.

Four

Chronique militaire.

Le Français fait, au sujet de la convocation de l'armée territoriale, les réflexions

La mesure est imparfaite, assurément. C'est un commencement du moins. On aura pu ainsi initier aux premiers exercices un nombre de 250,000 à 300,000 hommes dans nombre de 250,000 à 300,000 hommes dans les deux années de 1878 et de 1879. L'armée territoriale sera donc mise en train; elle fonctionnera; ce ne sera plus une ombre fonctionnera; ce ne sera plus une ombre inerte et qui n'avait pas conscience d'ellemème. Comme les réservistes, les soldats de l'armée territoriale sauront que les devoirs auxquels la loi les oblige et la patrie les convie sont bien réels et veulent qu'on les sente et qu'on les comprenne; et nous ne doutons pas que la peine n'en soit courageusement et intelligemment acceptée.

• On a critiqué le décret, en prétendant que la date était indiquée trop tôt. Cette critique nous paraît injuste. Quand on applique pour la première fois une loi qui dérange tant les habitudes d'un pays et qui fait cette violence à tant de volontés endormies ou même récalcitrantes, il est bon, il est nécessaire de donner aux esprits le temps de la préparation morale. D'ailleurs, ce ne sera pas trop de plusieurs mois pour que la préparation matérielle puisse s'effectuer, soit du côté de l'administration militaire, pour laquelle cette opération est toute nouvelle, soit du côté des populations, où chacun des hommes appelés a ses dispositions à prendre

Nous aurions voulu que ce premier appel fût fait en 1876, et que les officiers eussent eu dès 1875 une première réunion. Les objections tirées de l'état de nos finances n'étaient pas sérieuses, car la nécessité pouvait et devait paraître absolument urgente. La raison la moins faible de toutes celles qu'on a prises pour prétexte de ce long retard, c'est que l'armée territoriale n'avait encore reçu de la réserve aucun continent.

Certes, cette raison serait péremptoire, si la France était sûre encore d'une paix de dix ans et si, dès ce moment, nous avions une telle plénitude de forces militaires qu'on pût renoncer à jamais employer pour un service quelconque, dans une invasion, toutes les classes de l'armée territoriale qui auront précédé celles qu'on va exercer cette année. Ce dernier sentiment serait-il celui du ministre de la guerre? Nous le regretterions. Il faut se gerder de laisser croire aux classes antérieures à celles de 4866 et de 4867 qu'elles ne doivent plus rien à l'armée et qu'aucun événement ne les arrachera à leur repos.

» Quoi qu'il en soit, l'épreuve de 4878 va se faire dans de bonnes conditions, puisque c'est la première année où une classe complétement instruite aura passé, avec tout un contingent de sous-officiers, des rangs de la réserve dans ceux de l'armée territoriale. L'expérience se poursuivra sans interruption. Il faudra qu'en effet nos ministres de la guerre et le public aient toujours présentes à leur mémoire ces paroles si exactes d'un officier supérieur de l'armée territoriale.

« Lorque l'homme sort du régiment et Dest rappelé pour vingt-huit jours, il sait bencore beaucoup, surtout si la théorie n'a Pas été changée. En tout cas, il retrouve » facilement ses habitudes de soldat. La seb conde fois, il sait moins, mais il sait enb core suffisamment. Quand il passe dans b l'armée territoriale, il ne sait plus rien ou » à peu près. Il n'apporte dans ce nouveau » milieu que des idées de supériorité qui Dirisent l'indiscipline. C'est le moment de le reprendre et de le bien convaincre qu'il a besoin, grand besoin de se plier de nou-* Yeau aux exigences de la discipline; l'âge, le temps, ses occupations, tout a tendu à lui faire oublier qu'il est soldat; il faut le

Chronique Locale et de l'Ouest.

> lui rappeler. >

M. Gibert, juge d'instruction au siège de Charolles (Saône-et-Loire), est nommé au

même titre à Saumur, en remplacement de M. Hilaire, décédé.

GRANDES MANŒUVRES ET RESERVISTES.

Le ministre de la guerre a décidé, le 24 janvier dernier, que les corps d'armée, désignés ci-après, seraient appelés à exécuter de grandes manœuvres d'automne en 4878, et que l'appel des réservistes, pour chacun de ces corps d'armée, aurait lieu aux dates indiquées en regard desdits corps:

Les 7°, 8°, 14°, 15°, 16°, 17° corps, le 20 août. — Les 1°, 4°, 6° et 9° corps, le 1° septembre.

Dans les corps qui n'exécuteront pas de grandes manœuvres, les réservistes, conformément à une décision ministérielle du 3 février 4878, seront convoqués aux dates suivantes:

Les 12°, 13°, 18° corps, le 20 août. — Les 2°, 3°, 5°, 10°, 14° corps, le 1er septembre. — Gouvernement de Paris, le 1er septembre.

LE PARTI CATHOLIQUE ET M. GAMBETTA.

Sous ce titre, le Journal de Maine-et-Loire publie en tête de sa Chronique de l'Ouest les lignes suivantes:

Il paraît que le vieux cliché du « cléricalisme » commence à être usé, même pour les colonnes de la République française, c'està-dire pour le journal de M. Gambetta luimême

On sait que M. Gambetta et ses amis n'ont jamais voulu dire clairement ce qu'ils entendaient par là, n'ont jamais pu définir le spectre qu'ils poursuivaient sous ce nom fallacieux; ils se sont toujours contentés de s'attaquer, avec ce mot, à des idées vagues, moitié chimériques et moitié calomnieuses.

La République française du mardi 25 février nous permet d'affirmer, en prenant acte des paroles mêmes de M. Challemel-Lacour ou de M. Gambetta, que, dans la pensée de ces sycophantes, le cléricalisme n'est, en réalité, autre chose que le catholicisme lui-même.

Nous lisons, en effet, dans le bulletin politique du journal de M. Gambetta, la déclaration suivante que nous recommandons spécialement à l'attention de nos lecteurs et surtout à celle de tous les catholiques:

« LE PARTI CATHOLIQUE EST MATÉ ET NOUS AVONS QUELQUE IDÉE QUE C'EST POUR ASSEZ LONGTEMPS. »

Pauvres esprits! pauvres Lilliputiens qui s'imaginent être de taille à dominer la religion catholique!

C'est l'éternelle histoire que le bonhomme Lafontaine racontait dans sa fable: Le Serpent et la Lime!

A ces parades de scepticisme et d'indifférence, les vrais catholiques ne répondent jamais mieux que par des actes de foi.

L'Eglise vient de répondre par l'élection de Léon XIII.

Les catholiques répondent par les Te Deum qui saluent dans toutes nos paroisses l'avénement d'un nouveau Pape;

Les catholiques angevins répondront dimanche, comme les catholiques de Tours, de Nantes, de Laval, de Poitiers, etc., comme tous les catholiques enfin, par la manifestation éclatante et unanime de leur foi.

L'Eglise a vu face à face d'autres adversaires qu'un Gambetta, et le parti de celuilà pas plus que celui des autres ne matera le parti catholique.

H. FAUGERON.

ANGERS.

Nous lisons dans l'Etoile:

« Dimanche prochain, à l'occasion du couronnement de N. S. Père le Pape, la cathédrate et les établissements religieux seront illuminés. Nous aimons à croire que les familles catholiques de la ville s'associeront à cette démonstration de joie en illuminant leurs maisons. »

Tours.

Triste carnaval ici, écrit-on de Tours. Pas de soirées, ni officielles, ni intimes. La préfecture n'est ouverte qu'aux républicains, encore que le préfet soit un clérical, disent-ils.

Pas de bal à l'hôtel du 5° commandement militaire, chez le général du Barail; ni à la division; ni à la Trésorerie générale.

Voilà le bilan, à Tours, de l'ère de prospérité annoncée par Gambetta.

RENNES.

Une dépêche de Rennes nous apprend que S. Em. le cardinal Brossais Saint-Marc, dont plusieurs journaux avaient déjà annoncé la mort il y a quinze jours, a succombé hier soir.

L'âge et la maladie dont était atteint le vénérable prélat ne faisaient que trop prévoir depuis quelque temps ce dénouement

Le vénérable prélat était né à Rennes le 5 février 1803. Nommé évêque de sa ville natale en 1841, il était un des doyens de l'épiscopat français. Sa piété, la simplicité apostolique de ses mœurs, lui avaient attiré l'affection de tous ses diocésains. Il vit son évêché érigé en archevêché le 15 mai 1859. Il avait été créé cardinal du titre de Sainte-Marie-de-la-Victoire le 17 septembre 1875.

Voici, d'après Nick, de Périgueux, les probabilités du temps pour le mois de mars prochain:

« Dépression barométrique, avec coups de vent, pluie, giboulées ou neige, tantôt sur une latitude, tantôt sur une autre, - suivant l'importance et le mode de déclinaison de la lune, - et successivement de l'Ouest à l'Est, vers les « 2 - 4 - 7 » 10, « 12 - 15 » « 18. — 21 » « 21 — 26 » 30, principalement vers les époques mises entre guillemets et celles marquées du signe moins (-) avant ou après, et particulièrement sur la zone septentrionale et la zone centrale. Gros temps probables vers ces dernières époques. Crues d'eau après. Coups de tonnerre épars vers les 5, 42, 48, 24 (Nœuds, lunestices, conjonctions lunaires). Quelques accalmies et éclaircies entre et durant les périodes critiques, principalement sur le sud-ouest et le midi de la France. Abaissement de température avec rayonnement nocturne et neige sur les points culminants, 1re et 3e dizaines (Déclinaison australe de la lune, résultante faible; apogée, nuits lunaires.

» Ne pas oublier que les perturbations emploient deux ou trois jours pour se propager, par zones concentriques, de l'Ouest à l'Est de la France. »

Faits divers.

Hier matin ont eu lieu les obsèques de M. le général Duplessis, commandant la 7° division d'infanterie, grand officier de la Légion-d'Honneur, mort de la façon tragique que nous avons racontée.

Le convoi est parti de la maison mortuaire, quai d'Orsay, 99, à midi et demi. Le char, richement décoré et orné de drapeaux, était littéralement couvert de couronnes et de bouquets; un maître de cérémonie portait sur un coussin les insignes et les nombreuses décorations du défunt.

Le deuil était conduit par M. Léon Duplessis, attaché d'ambassade. Les généraux Lion, de Colomb, Bonnemain et de Geslin tenaient les cordons du poèle.

Les honneurs militaires étaient rendus par des détachements de toute la garnison de Paris: 401°, 402°, 403°, 404° de ligne, 42° régiment d'artillerie avec une batterie; 6° chasseurs à pied; 7° régiment de dragons; 4° cuirassiers, colonels en tête.

La musique du 101° de ligne jouait des airs funèbres et tous les drapeaux étaient voilés de crêpes.

Dans la nombreuse assistance qui se pressait derrière le char, on a remarqué M. le général Borel, ministre de la guerre; MM. de Cissey et Berthaut, anciens ministres; les généraux Greslay, Suzanne, d'Espeuilles, Pourcet, Robert, Loisel, Billot, etc.; le général commandant l'Ecole polytechnique, le gouverneur des Invalides, le commandant de l'Ecole militaire, un grand nombre d'officiers d'état-major, et presque tous les officiers supérieurs de la garnison de Paris.

M. le maréchal de Mac-Mahon s'était fait représenter par un de ses aides de camp.

Le service a eu lieu à la paroisse du Gros-Caillou, et, après la cérémonie, le corps a été déposé dans un des caveaux de l'église, en attendant sa sépulture définitive.

Un affreux accident vient d'avriver au collége de Châlons-sur-Marne. Les élèves étaient

au gymnase; l'un d'eux tomba du haut du trapèze et fut ramassé mort.

On altribue sa mort au peu d'épaisseur de la couche de tan ou de sciure de bois qu'on place ordinairement sous le trapèze pour amoindrir les chutes.

Pour les articles non signés : P. Gonn.

Nous signalons un intéressant rapport du Docteur Laurent, fondateur de la Société protectrice de l'enfance à Rouen.

Je recommande tout particulièrement le BIBERON ROBERT à cause des excellents résultats qu'il m'a donnés. Son fonctionnement ingénieux permet une succion facile et sans efforts. Aussi le BIBERON ROBERT supplée-t-il parfaitement à la succion naturelle. Des rapports très-avantageux lui ont mérité de nombreuses récompenses.

Grand Théâtre d'Angers.

SAMEDI 2 et MARDI 5 Mars 1878,

GRANDS BALS

PARES ET MASQUES.

Pour la location des costumes, s'adresser, tous les jours, à M-c Caillé, costumière au Théâtre, de 10 heures à 5 heures.

Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs l'arrivée prochaine, dans notre ville, d'un dentiste en renom de Paris, M. A. LEVY, propagateur en province des nouvelles méthodes américaines, assurant la guérison et la conservation des dents douloureuses, cariées ou ébranlées. Nouvelles dents et dentiers américains, posés sans ressorts ni crochets, et sans extraction des racines restantes. Facilitant à un degré inconnu jusqu'alors la parole et la mastication (mastic-émail LEVY), rendant aux dents creuses et noires leurs formes et leur blancheur naturelle. M. A. LEVY arrivera dans notre ville du 1er au 5 mars, et pourra être consulté, hôtel Budan, à Saumur, de 10 à 5 heures.

Le COMPTOIR GÉNÉRAL des CHEMINS de FER

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: un million de francs 27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Peris,

Se charge de la vente et de l'achat de toutes valeurs au comptant, sans autres frais que ceux de l'agent de change; de l'encaissement des coupons, de l'échange et de la conversion des titres. L'administration répond immédiatement à toutes demandes de renseignements financiers.

Adresser les lettres ou envois à l'Administrateur-Directeur, 27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

LES FRERES MAHON médecias spéciaux a obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »

— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie Gablin. — Consulta-

GOUTTE ET RHUMATISMES

tions à Paris, rue de Rivoli, 30.

Dépuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Antigoutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unammes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Echiquier, à Paris.— Fige les surveles marques de grande.

Dépôt à Saumur, chez M. Perdriau, pharmacien, place de la Bilange.

10° Année.

E MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE Paraît tous les Dimanches en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro:
Bulletin politique. — Bulletin financier — Bilans des

Bulletin politique. — Bulletin financier — Bilans des clablissements de crédit. —

Recettes des chemins de fer. —
Correspondance étrangère. —
Par Nomenclature des coupons échus; des appeis de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

PRIME GRATUITE

MANUEL DES CAPITALISTES
Un fort volume in-8°.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Valours an comptant.				LA BOURSE DE PARIS DU 27 FÉVRIER 1878.							
		Hausse	Balssa.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant	Dernier cours.	Hausso	Balase
4 1/2 %. 5 %. Obligations du Trèsor, t. payé. Dép. de la Seine, emprunt 1857 Ville de Paris, oblig, 1855-1860 1865, 4 %. 1869, 3 %. 1875, 4 %. 1876, 4 %. Banque de France Comptoir d'essoimpte. Crédit agricole, 200 f. p.— Crédit Foncier colonial, 300 fr.	235 a 306 a 519 50 890 a 387 b 307 50 494 75 3190 a 700 a	03-4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	9 20 a a 75 2 F a a 1 50 a a n 25 10 n 5 n 13 g	Crédit Foncier, act. 500f. 250 p. Soc. gén. de Crédit industrial et comm., 125 fr. p. Crédit Mobilier Crédit foncier d'Autriche. Charentes, 500 fr. t. p. Est Paris-Lyon-Méditeuranée. Midi. Nord Orléans Ouest Vendée, 500 fr. t. p. Compagnie parisienne du Gaz. C. gén. Transstlantique.	6.3 V 168 75 521 25 137 50 648 71 172 40 791 75 1320 9 1142 40 723 75 1339 75	3 75	3 50 2 50 3 75 3 75 2 50 0 1 9 2 50	Canal de Suez	763 75 586 23 545 m 341 50 337 e 336 50 844 75 335 334 75	1 25	

CHEMIN DE FER D'ORLEANS GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 24 décembre) DEPARTS DE SAUNUR VALUE ANNAUER.

DEPARTS DE SAUNUR VALUE ANNAUER.

DE PARTS DE SAUNUR VALUER.

DE PARTS DE SAUNUR VALUE ANNAUER.

DE PARTS DE SAUNUR VALUE (s'arrete la America DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 36 minutes do matin, direct-mine. - 40 Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du foli Saumur à 6 h. 56.

Tribunal civil d'Angers.

Etudes de M. RENARD, notaire à Blaison, Et de M. MALECOT, avoué à Angers.

VENTE

SUR LICITATION,

Aux enchères publiques et après l'accomplissement des formalités pres-crites par la loi, pour la vente des biens de mineurs,

DE DIFFERENTS IMMEUBLES

Situés communes de Blaison, Gohier et Coutures.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-quatre mars mil huit cent soixante-dix-huit, à midi, en l'étude et par le ministère de M. RENARD, notaire à Blaison, y demeurant, commis à cet effet.

On fait savoir à tous qu'il appar-

Qu'aux requêtes, poursuites et diligences du sieur Rene Meunier, propriétaire cultivateur, et de dame Marie Ciret, sa femme, qu'il aûtorise, de-meurant ensemble à la Réonellière, commune de Saint-Remy-la-Varenne; Agissant en leur nom personnel;

Demandeurs, poursuivant la vente; Ayant pour avoué près le tribunal civil d'Angers, M° Malécot, avoué pres ce tribunal, demeurant à Angers, rue Saint-Michel, 23;

En présence de :

Dame Placide Vaslin, veuve du sieur Antoine Brunet, propriétaire, demeurant bourg et commune de Saint-Rémy-la-Varenne;

Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de Henri Brunet, son fils, encore mineur, issu de son mariage avec le feu sieur Antoine

En cette qualité défenderesse colicitante;

Ayant pour avoué près le tribunal civil d'Angers Me Boulier, avoue près ce tribunal, demeurant à Angers, rue

Et encore en présence :

Du sieur Jolien Marais, táilleur de pierres, demeurant à Blaison; Au nom et comme subrogé tuteur

du mineur Henri Brunet, sus-nommé; En exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le tribunal civil d'Angers, le vingtsept novembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré et signifié; Il sera procédé, aux jour et heure

ci-dessus indiqués, en l'étude, à Blaison, de Me Renard, notaire audit lieu, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques, après l'ac-complissement des formalités pres-crites par la loi, pour la vente des biens de mineurs, des divers immeubles ci après désignés, situés com-munes de Blaison, Gohier et Coutures, indivis entre les parties.

DÉSIGNATION

et mises à prix des immembles à vendre.

I. - Biens situés commune de Blaison. Etc.,,, etc.,,

II. - Biens situés commune de Gohier.

Etc. etc. al lanna bust

III. - Biens situés commune de Coutures.

8. Et quatorze ares vingt centiares de terre, aux Florentines, commune de Coutures, joignant au couchant M. Ogereau et Antoine Benoist, au

midi un sentier et au nord Jacques Bourguignon. Mise à prix de ce let, quatre cents

meubles à vendre est de de ux mille huit cent cinquante francs, ci. 2,850 fr. Outre les frais et les charges.

S'adresser, pour avoir des rensei-

1º En l'étude de Mº Malecor, avoué poursuivant, rue Saint-Michel, 23, à Angers:

2º En celle de M. Bounter, avoué co-licitant, demeurant même ville,

3º En celle de M. RENARD, notaire à Blaison, dépositaire du cahier des charges et commis pour faire l'adjudi-

Extrait, certifié par l'avoué poursuivant soussigné.

Angers, le vingt-deux sévrier mil huit cent soixante-dix-huit. L.-A. MALECOT.

Enregistré à Angers, le vingt-deux février mil huit cent soixante-dix-huit, , case Recu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes

(113) Signe: Blanchon Lasserve.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE COULON, LOUIS.

Par son jugement, en date du 25 février 1878, le tribunal de commerce de Saumur, les opérations de la faillite du sieur Coulon, Louis, marchand de beurre et d'œufs an Pont-Fouchard, commune de Bagneux, étant closes, a déclaré le failli non excu-

Le greffier, L. BONNEAU. (114)

AVIS IMPORTANT

MM. les créanciers de la succession de Mme veuve THUAU, ferblantière à Saumur, sont priés de remettre, 5, rue de la Comédie, à M. LEBRUN, gendre de la défunte, chargé de la liquidation, leurs titres de créances, jusqu'au 10 mars prochain. Saumur, le 27 février 1878.

H. LEBRUN,

Gendre Thuau.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

Compagnie du Chemin de Fer de Poitiers à Saumur.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE.

MM les Actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Poitiers à Saumur sont convoques, pour le lundi 1er avril 1878, à midi, à l'hôtel du Palais, à Poitiers, en assemblée générale extraordinaire; conformément aux articles 39 et 50 des Statuts, pour délibérer :

Premièrement. — Sur la dissolution et la liquidation de la Compagnie. Deuxièmement. - Sur la nomination

de liquidateurs et sur les pouvoirs à leur donner, notamment au sujet du rachat et de la répartition des fonds à en provenir.

Conformement à l'article 40 des Statuts, il faut, pour assister à l'assemblée générale, être possesseur de cinq (5) actions. - Nul ne peut être mandataire d'un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire et membre de l'assemblée; les actionnaires qui se-raient empêchés d'assister à cette assemblée peuvent envoyer à l'administration un pouvoir en blanc, pour éviter les inconvenients d'une nouvelle convocation.

Les titres et, s'il y a lieu, les pou-voirs doivent être déposés avant le dix-sept mars prochain, au siège de la Societé, 13, place des Halles, à Poi-

L'administrateur délégué, (116)LE BLANC TURQUAND

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, et comptable, demande. une comptabilité pouvant oc-

cuper quelques heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

AARTERMER Pour la Toussaint 1878, UNE FERME

Située aux environs de Saumur,

D'une contenance de 7 à 10 hectares, à la volonté du preneur, comprenant terres labourables et pres. Le fermier sera chargé de façons de

S'adresser au bureau du journal.

LOUER

PRÉSENTEMENT.

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affruité, à Poce, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;
MAISON D'EXPLOITATION avec

terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

Commune de Villers.

ADJUDICATION DE TRAVATIV

Le Maire de la commune de Vihiers prévient MM. les Enfrepreneurs de travaux publics qu'il sera procedé, à la Mairie de Vibiers, le dimanche 3 mars 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication, en un seul lot, des travaux ci-après:

1º 214 metres linéaires de bordures

pavages pour caniveaux... 3,347 50 3º 20 mètres cubes de

pierre cassée..... 4° Somme à valoir pour travaux imprevus..... 9 50

Total.... 4,480

Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Vihiers et à celui de M. 'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepte.

NOUVELLE FRANCE.

Colonie libre de Port-Breton.

Terres à cinq francs l'hectare. Fortune faite sans quitter son pays.
S'adresser a M. le marquis de Rays, consul de Rolivie, au château de Quimerc'h-en-Bannalec (Finistère)

ET SA FILLE Chirurgien et Mécanicien

Dentiste, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécu-rité pour les personnes qui s'adressent

Incom; arable Lau de Toilette, sans acide ni vinaigre iles Hyrienistes de notre époque préconisent l'es Hyrienistes de notre époque préconisent l'usage lo trailer du COSAVDOR. Cette incomparatie Eau de Toilette sans ACIDE in VINAIGRE est récommandée pour les multiples usages de l'hygiène, de la toilette et de la Santé.

(Extravas as age quoridéenisment.)

Lis FLAGON: 1 FR. 50.

Se yend partoir.

Entrépôt général : 28, Rue-Bergère, Paris.
Envoi fo du Prespectus explic, contre demande afranchie

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES

LÉPICIER, successeur de GILLET

Rue des Arènes, 48, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc. PREMIER PRIX: EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, and que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neven, etc., don M. LÉPICIER est le représentant à Angers. GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris, 20, rue du Marché-Noir, Saumur.

cat

siti

SOI

sui

len

pai

To

ch

dr

pe

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique

pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hémis. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adherente et invisible, aussi donne-t-elle an teint une fratcheur naturelle, Ch. FAY, Inventeur

BRONCHITE RHUME

GOUDRON DE GUYOT CAPSULES de GOUDRON

ev 8784-sh evuesqë tuhor na lësp ië

selongo la selondo seo oriendos l

(Liqueur concentrée et titrée)

de GUYOT

2 fr. le flacon. 2 fr. 50 le flacon. UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (*)

lougue sort du regiment (1 Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEUMS.

Dépôts à Saumur, pharmacies BESSON, PERDRIAU, el dans la plupart des pharmacies.

"Stond bearing as ab mesed boots," (4) Des analyses comparatives ont démontre que la plupart de ces produits différent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

Saumur, imprimerie de P. GODET.